

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 août 2022**

L'an deux mille vingt et le 18 août à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 9 août 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie du Dévoluy, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de voix pour : 4
Nombre de voix contre : 9
Nombre d'abstentions : 0

Présents : Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Jean-Louis SERRES, Marie-Paule ROGOU

Absents excusés/pouvoirs : Jacqueline PUGET pouvoir à Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE pouvoir à Alexandra BUTEL, Amélie MARRIQ pouvoir à Marie-Paule ROGOU, Cécile LAPEYRE pouvoir à Fabien SERRES

Secrétaire de séance : Alain LAURENS

Objet : Convention de partenariat – Le Pas de l'Oiseau – Tournée théâtrale à vélo 2022

Dans le cadre du projet « Tournée Théâtrale à Vélo », la compagnie s'est associée à l'accueillant afin de proposer sur la commune du Dévoluy un moment alliant culture et convivialité. L'évènement s'est déroulé le 12 juillet dernier, autour de la programmation du spectacle « Le jour se lève encore ». Il convient de régulariser ce partenariat par la signature d'une convention (reçue le 04 juillet) entre la compagnie du Pas de l'Oiseau et la commune du Dévoluy.

Lors du dernier conseil municipal le point avait été reporté par manque d'information en ce qui concerne le montant à régler.

Le montant des factures relatives à la restauration et l'hébergement sont de 150.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **REFUSE** ladite convention
- **N'AUTORISE PAS** le maire à signer

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 22/08/2022
Publié le : 22/08/2022
Affiché le : 22/08/2022

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,


Marie-Paule ROGOU

